



POLITIQUE DE RÉVISION D'ARTICLES

Les articles soumis pour publication dans le Bulletin de Santé Publique de Côte d'Ivoire (BSP-CI) sont transmis à des relecteurs pour révision. Ces derniers font leurs observations sur les différents articles reçus. Par la suite, le comité de gestion du BSP-CI envoie toutes les observations des relecteurs aux auteurs pour prise en compte. Le processus de publication dure au maximum 3 mois.

La procédure de lecture est confidentielle entre les Auteurs, le Comité de gestion du BSP et les Relecteurs. L'article ne doit donc pas être copié ou diffusé sans l'accord préalable des Auteurs et du Comité de gestion. En cas de conflit d'intérêt avec les Auteurs (exemple : participation indirecte à l'étude, relations privilégiées, etc.), les relecteurs sont priés de retourner le manuscrit au Comité de gestion.

Les critères d'appréciation / d'évaluation des articles

1. La conformité de l'article aux recommandations aux auteurs
2. L'originalité du sujet et de l'article
3. La clarté et la lisibilité du texte
4. La cohérence du texte
5. La pertinence de la question abordée dans l'article
6. La réponse apportée à la question de recherche
7. La méthodologie employée
8. L'identification de la population d'étude et/ou de l'échantillon
9. La précision et la clarté des données obtenues et de leur présentation
10. La qualité et la logique des analyses et arguments
11. La distinction entre les faits et les opinions
12. Le respect de l'éthique (pas de fraude, plagiat, etc.)